



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
CABINET DU PREFET**

N° Spécial

03 MAI 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 03 mai 2022

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/ SIDPC N°2022-304	02.05.2022	Arrêté portant réquisition d'une société de transport.	3

CABINET DU PREFET
DIRECTION DES SECURITES
SIDPC

Arrêté CAB/DS/SIDPC n°2022-304 du 02 mai 2022 portant réquisition d'une société de transport

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la défense ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors-classe) ;

Vu l'arrêté n°200-17846 du 24 août 2004 portant délégation aux préfets des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne dans le domaine du secours et de la défense contre l'incendie ;

Considérant que la société TRANSDEV dispose d'une capacité de moyens roulants permettant de mettre en place des norias d'évacuation ;

Considérant l'exercice de la capacité de médecine de catastrophe « Mistral Nîmes Paris » qui se déroulera le 19 mai 2022 au camp de la Garrigue à Nîmes ;

Considérant qu'il convient de répondre dans le cadre de l'exercice « Mistral Nîmes Paris » à la problématique de saturation des hôpitaux ;

Considérant que la participation du SAMU 92 à l'exercice « Mistral Nîmes Paris » va permettre de répondre à l'objectif de tester le rapatriement de plusieurs blessés en mettant en œuvre l'expérimentation du bus sanitaire ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

En application du I de l'article 48 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 susvisé, la société TRANSDEV, dont le siège social est situé 3 allée de Grenelle – 92130 Issy-les-Moulineaux est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission définie ci-après :

- Assurer les transports sanitaires dits secondaires de patients du lieu de l'exercice « Mistral Nîmes Paris » vers les hôpitaux d'Ile-de-France au moyen de bus.

ARTICLE 2 :

La réquisition est exécutoire sur la période du lundi 16 mai 2022 au vendredi 20 mai 2022 inclus.

ARTICLE 3 :

La présente réquisition ne fera pas l'objet d'une indemnisation.

ARTICLE 4 :

Le présent ordre de réquisition sera notifié à monsieur Thierry MALLET, président directeur général de la société TRANSDEV.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, le directeur de l'ordre public et de la circulation, et le maire d'Issy-les-Moulineaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 02 mai 2022

Le préfet

Signé

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>